

Coffre-fort - que faire ?

Par **Judith**, le **28/07/2020** à **20:51**

Bonjour,

J'ai vraiment besoin de vos conseils svp

Mes parents disposent d'un coffre fort. Je précise qu'il est rattaché à un compte commun.

Ils vont bientôt divorcer (aucune procédure pour l'instant)

Mon père veut me donner une partie du contenu du coffre fort avant le divorce.

Est-ce légal ? Est ce qu'on peut revenir dessus et me demander de restituer ce qui a été donné par mon père.

J'ai aussi un frère, peut il exiger la moitié du coffre ?

Merci d'avance

Par **Lorella**, le **29/07/2020** à **13:09**

bonjour,

vous pouvez trouver un moyen de consulter gratuitement un avocat

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F20706>

Par **Isidore Beautrelet**, le **29/07/2020** à **13:17**

Effectivement, il est mieux d'avoir le point de vue d'un avocat spécialisé en droit de la famille.